

**Charte d'engagement dans le cadre de la préparation au concours de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) pour les stagiaires bénéficiant d'une prise en charge nationale.**

**Entre**

**Le/la stagiaire,**  
Nom, prénom .....  
Ministère .....  
Direction ..... Bureau .....  
Adresse administrative .....  
Téléphone .....  
Mél .....

**Et le CREPS Bourgogne-Franche-Comté représenté par**

Nom, prénom : Maïté DAVIDOVI  
Fonction : Coordinatrice de formation

Il a été décidé que :

1. Le/la stagiaire s'engage à suivre la préparation au concours de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) proposée par le CREPS d'une durée de 200 heures du 4/10/24 à la mi-juin 25.
2. Le/la stagiaire s'engage à participer activement aux travaux organisés individuellement et collectivement tout au long du cycle de préparation, y compris en intersession.
3. En cas de non-assiduité constatée (en particulier lors des épreuves blanches) et en cas d'une future inscription à la préparation au cours les années suivantes, le/la stagiaire ne bénéficiera plus du mécanisme de prise en charge des frais de préparation.
4. Le CREPS s'engage à fournir les conditions de travail favorisant l'implication du stagiaire, notamment en alertant sur toute modification des dates des sessions de formation.

Signature du/de la stagiaire

Cachet et signature du CREPS